

RCS : ORLEANS  
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 40079  
Numéro SIREN : 322 688 474  
Nom ou dénomination : SAINT-GOBAIN SULLY

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt 6872

**SAINT GOBAIN SULLY**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2021)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2021)**

A l'associé unique  
**SAINT GOBAIN SULLY**  
16, route d'Isdes  
45600 SULLY SUR LOIRE

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT GOBAIN SULLY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**SAINT GOBAIN SULLY**

***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels***

***Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 4***

---

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2022

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Sattler

SAINT-GOBAIN SULLY Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Etats financiers au 31 décembre 2021

**SAINT-GOBAIN SULLY**  
**SA** par actions simplifiée unipersc  
**Au capital de 3 351 875**  
**Siège social**  
**JTE D ISDES 45600 SULLY SUR**  
**45600 SULLY SUR LOIRE**  
**RCS 32268847400046**

**COMPTES ANNUELS**  
**ET ANNEXES**

SAINT-GOBAIN SULLY Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Etats financiers au 31 décembre 2021

**Bilan actif**

BILAN-ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	1 225 686	1 225 686	0	7 397
Concessions, brevets et droits similaires	2 417 417	2 314 030	103 387	382 725
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>3 643 103</b>	<b>3 539 716</b>	<b>103 387</b>	<b>390 122</b>
Terrains	650 388	267 464	382 924	383 116
Constructions	15 634 159	11 886 359	3 747 800	3 611 054
Installations techniques, matériel	37 901 219	26 296 811	11 604 408	11 729 036
Autres immobilisations corporelles	2 013 199	1 705 321	307 878	309 542
Immobilisations en cours	2 678 478	0	2 678 478	1 597 758
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>58 877 444</b>	<b>40 155 956</b>	<b>18 721 488</b>	<b>17 630 506</b>
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>	<b>62 520 547</b>	<b>43 695 672</b>	<b>18 824 875</b>	<b>18 020 628</b>
Matières premières, approvisionnements	12 342 474	292 980	12 049 494	15 559 984
En cours de production de biens	3 263 615	187 562	3 076 053	2 999 820
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	15 408 455	2 825 643	12 582 812	11 503 020
Marchandises	104 775	0	104 775	114 488
<b>TOTAL Stock</b>	<b>31 119 319</b>	<b>3 306 184</b>	<b>27 813 134</b>	<b>30 177 311</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	32 855	0	32 855	35 490
Clients et comptes rattachés	10 578 767	601 069	9 977 697	8 311 477
Autres créances	3 416 620	0	3 416 620	6 297 878
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
<b>TOTAL Créances</b>	<b>14 028 242</b>	<b>601 069</b>	<b>13 427 172</b>	<b>14 644 846</b>
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	0	0	0	0
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance	286 353	0	286 353	137 448
<b>Total Actif Circulant (III)</b>	<b>45 433 913</b>	<b>3 907 254</b>	<b>41 526 660</b>	<b>44 959 605</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecarts de conversion actif (VI)	171 596		171 596	92 867
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>108 126 056</b>	<b>47 602 926</b>	<b>60 523 131</b>	<b>63 073 101</b>

SAINT-GOBAIN SULLY Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Etats financiers au 31 décembre 2021

**Bilan passif**

<b>BILAN-PASSIF</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Capital social ou individuel <span style="float: right;">dont versé : #####</span>	3 351 875	3 351 875
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	769 086	769 086
Ecart de réévaluation <span style="float: right;">dont écart d'équivalence 0</span>	0	0
Réserve légale	359 627	359 627
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées <span style="float: right;">dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0</span>	0	0
Autres réserves <span style="float: right;">dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0</span>	0	0
<b>TOTAL Réserves</b>	<b>359 627</b>	<b>359 627</b>
Report à nouveau	6 715 446	8 688 728
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>3 321 130</b>	<b>-1 973 283</b>
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	3 249 495	3 128 278
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>17 766 659</b>	<b>14 324 312</b>
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques	1 484 609	2 869 868
Provisions pour charges	544 681	909 212
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>	<b>2 029 290</b>	<b>3 779 081</b>
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers <span style="float: right;">dont emprunts participatifs : 0</span>	23 561 051	28 550 109
<b>TOTAL Dettes financières</b>	<b>23 561 051</b>	<b>28 550 109</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 526 277	7 093 979
Dettes fiscales et sociales	6 576 238	6 093 556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 516 129	420 405
Autres dettes	1 196 240	2 563 673
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>	<b>16 814 884</b>	<b>16 171 613</b>
Produits constatés d'avance	258 232	225 918
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>40 634 168</b>	<b>44 947 640</b>
Ecart de conversion Passif (V)	93 014	22 068
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>	<b>60 523 131</b>	<b>63 073 101</b>

### Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exrcice 2021			Exercice2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	20 753 366	39 170 240	59 923 606	56 025 974
Production vendue services	3 706 114	2 020 591	5 726 705	9 012 347
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>24 459 479</b>	<b>41 190 831</b>	<b>65 650 311</b>	<b>65 038 321</b>
Production stockée			946 948	1 921 099
Production immobilisée			0	2 021
Subventions d'exploitation			143 400	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			4 082 217	1 332 168
Autres produits			2 020 335	2 683 497
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>72 843 211</b>	<b>70 977 106</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			44 762	77 855
Variation de stock (marchandises)			48 775	101 601
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			14 495 622	13 975 876
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			3 580 646	1 410 298
Autres achats et charges externes			19 403 031	20 007 199
Impôts, taxes et versements assimilés			978 088	1 496 491
Salaires et traitements			18 443 234	18 186 097
Charges sociales			7 918 188	7 968 511
Dotations d'exploitation	sur Dotations aux amortissements immobilisations	Dotations aux provisions	2 260 527	2 208 568
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		0	0
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		1 159 176	3 461 252
			939 682	2 588 633
Autres charges			719 135	1 387 584
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>69 990 867</b>	<b>72 869 964</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>2 852 344</b>	<b>-1 892 858</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			1 122	5 464
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			1 162	6 536
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>2 284</b>	<b>12 000</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 000	2 000
Intérêts et charges assimilées			118 641	107 522
Différences négatives de change			2 191	102 398
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>122 832</b>	<b>211 921</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>-120 548</b>	<b>-199 921</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>2 731 797</b>	<b>-2 092 779</b>

**Compte de résultat (suite)**

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	1 001
Reprises sur provisions et transferts de charges	523 382	521 717
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>523 382</b>	<b>522 718</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 184	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	104 543	114 632
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	369 243	974 038
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>481 970</b>	<b>1 088 670</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>41 412</b>	<b>-565 952</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	-40 747
Impôts sur les bénéfices (X)	-547 922	-644 701
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>73 368 877</b>	<b>71 511 824</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>70 047 746</b>	<b>73 485 107</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>3 321 130</b>	<b>-1 973 283</b>

# SAINT-GOBAIN SULLY

SAS au capital de 3 351 875 euros

Siège Social : 16, Route d'Isdes  
45600 SULLY SUR LOIRE

R.C.S. ORLEANS 322 688 474

\* \* \* \* \*

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2021

\* \* \* \* \*

<b>1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....</b>	<b>2</b>
<b>2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION .....</b>	<b>2</b>
2.1. Principes comptables.....	2
2.2. Principales méthodes utilisées.....	2
2.2.1. Immobilisations et amortissements .....	2
2.2.2. Stocks.....	3
2.2.3. Créances .....	4
2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises.....	4
2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants .....	4
2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail .....	4
2.2.7. Provision pour risques et charges.....	4
2.2.8. Chiffre d'affaires .....	5
<b>3. NOTES SUR LE BILAN.....</b>	<b>5</b>
3.1. Immobilisations.....	5
3.2. Actif circulant .....	7
3.3. Capitaux propres .....	7
3.4. Provisions pour risques et charges et dépréciations d'actif .....	8
3.5. Etat des créances et dettes par échéances .....	8
3.6. Comptes rattachés.....	8
3.7. Transactions avec des parties liées .....	9
<b>4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....</b>	<b>9</b>
4.1. Ventilation du chiffre d'affaires .....	9
4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges.....	9
4.3. Résultat financier.....	9
4.4. Résultat exceptionnel .....	9
4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel.....	10
4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt.....	10
<b>5. AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>11</b>
5.1. Engagements financiers .....	12
5.2. Effectif moyen.....	12
5.3. Rémunération des organes d'Administration.....	13
5.4. Consolidation.....	13
5.5. Intégration fiscale .....	13
5.6. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan	13
5.7. Autres éléments significatifs .....	13
5.8. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice .....	13

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12 Avril 2022 par le Président.

## **1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Le chiffre d'affaires de la société Saint-Gobain Sully a été en hausse par rapport à l'année précédente (0.94%).

Après la crise de 2020, l'activité a amélioré légèrement dans l'Aéronautique (hélicoptères et militaire quasi-stable) et Marine et stable dans le Blindé.

L'évolution du taux de change €/€ a été défavorable sur le résultat de l'exercice : 1,18 en moyenne sur l'année 2021, par rapport à 1,13 en moyenne sur l'année 2020.

## **2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

### **2.1. Principes comptables**

Les états financiers sont établis conformément au Plan Comptable Général en vigueur, aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **2.2. Principales méthodes utilisées**

#### **2.2.1. Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat,
- les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la mise en place du bien, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionnement du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition.

La société applique le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, le règlement CRC 2003-07 relatif à la définition des composants ainsi que le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

### a) Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche sont inclus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont exposés. En revanche, les coûts de développement correspondant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont enregistrés en immobilisations incorporelles pendant l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée du projet, n'excédant pas 5 ans.

Les brevets et marques pour lesquels la durée de consommation des avantages économiques attendus est déterminable sont amortis linéairement sur une durée réelle d'utilisation allant de 7 à 20 ans. Les licences d'utilisation et les frais de développement des logiciels à usage commercial sont amortis linéairement sur une durée allant de 3 à 5 ans selon leur durée de vie estimée.

### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

- constructions	40 ans
- agencements des constructions	25 ans
- matériel industriel	5 à 16 ans
- outillage industriel	3 à 12 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel de bureau	4 à 12 ans
- matériel informatique	3 ans
- mobilier	12 ans

Les amortissements dérogatoires, correspondant à la différence entre les amortissements calculés en application des dispositions fiscales et les amortissements calculés sur la durée d'utilisation prévue, figurent sous la rubrique "Provisions réglementées" au passif du bilan.

Lorsque la valeur d'utilité d'un ensemble d'immobilisations corporelles est jugée notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation ou un amortissement exceptionnel est constaté.

### c) Immobilisations financières

Néant

## 2.2.2. Stocks

Les stocks de matières premières marchandises et autres approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires, selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés selon la méthode du prix de revient complet de production, qui comprend les coûts directs et indirects de production. Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur nette de réalisation.

La valeur de réalisation est notamment estimée en fonction des perspectives de revente et du niveau d'obsolescence des produits ayant une rotation supérieure à 3 ans ou exceptionnellement l'annulation d'une commande.

### 2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

Les créances échues depuis plus de 9 mois (risques de non paiement ou litiges qualité) sont dépréciées en totalité.

### 2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises

Les dettes et créances libellées en devises et ayant fait l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan au cours de couverture garanti.

Les dettes et les créances n'ayant pas fait l'objet d'une couverture du risque de change figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les différences de conversion calculées sont alors inscrites au bilan dans le poste "Ecart de conversion actif ou passif".

Une provision pour risques est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les pertes de change latentes non couvertes.

### 2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Dans le cadre du dispositif de centralisation des disponibilités au niveau de sa maison mère, la société dispose d'un compte courant intra-groupe auprès de Saint-Gobain Glass France.

### 2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les droits acquis par le personnel, afférents aux **indemnités de départ en retraite, ne sont pas provisionnés**. Ils sont mentionnés sous la rubrique "engagements financiers" (voir paragraphe 5.1.a).

Les engagements de la société au titre des **médailles du travail** sont comptabilisés en provision pour risques et charges (voir paragraphe 3.4).

### 2.2.7. Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'évènements passés, dont la mesure peut-être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

- Méthode d'évaluation des provisions pour garantie clients calculées sur les bases historiques de 3 ans par ligne de produits appliquée au chiffre d'affaires de l'année
- Méthode d'évaluation des litiges qualifiés justifiés par une réclamation client reconnue par SG Sully. Provision déterminée par une estimation des coûts de remise en état ou de remplacement des produits litigieux.

### 2.2.8. Chiffre d'affaires

Les ventes de produits finis sont enregistrées en produits au moment de la livraison des biens ou selon les conditions spécifiques prévues à chaque contrat.

## 3. NOTES SUR LE BILAN

### 3.1. Immobilisations

#### a) Immobilisations incorporelles

Il n'y a pas acquisition de l'exercice.

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 354 K€.

#### b) Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 3 066 K€ et la dotation aux amortissements à 1 907 K€.

La société a cédé ou mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de 48 K€, dégageant une moins-value nette de 1 116,00 €.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 2 678 K€ et se décomposent selon les catégories d'immobilisations ci-dessous :

- Matériel Informatique	120 K€
- Outillage Industriel	1 602 K€
- Matériel Industriel	752 K€
- Agencements Constructions	204 K€

#### c) Immobilisations financières

Il n'y a pas d'immobilisation financière

## d) Variation des immobilisations et des amortissements

## Variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2021
Frais d'établissement	0				0
Fonds de commerce	0				0
Coût de développement	1 226				1 226
Brevet et licences	2 351			67	2 418
Autres immobilisations incorporelles					0
terrains	650				650
Constructions	15 333	92	-29	238	15 634
Installations techniques et autres immobilisations corporelles	38 345	375	-19	1 213	39 914
Immobilisations en cours	1 598	2 599		-1 518	2 678
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations financières	0				0
<b>TOTAL</b>	<b>59 502</b>	<b>3 066</b>	<b>-48</b>	<b>0</b>	<b>62 521</b>

## Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Exploitation		Exceptionnels		Reclassements	Amortissements et dépréciations en fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions		
I	Amortissements immobilisations incorporelles	3 186	354				3 540
II	Dépréciations immobilisations incorporelles						0
	<b>TOTAL</b>	<b>3 186</b>	<b>354</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 540</b>
III	Amortissements immobilisations corporelles	38 296	1 907	-47			40 156
IV	Dépréciations immobilisations corporelles						0
	<b>TOTAL</b>	<b>38 296</b>	<b>1 907</b>	<b>-47</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 156</b>

### 3.2. Actif circulant

#### Dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	3 623	793	-1 110	3 306
Créances	769	226	-394	601
<b>TOTAL</b>	<b>4 392</b>	<b>1 019</b>	<b>-1 504</b>	<b>3 907</b>

### 3.3. Capitaux propres

#### a) Capital Social

Le capital social, d'un montant de 3 351 875 euros, se compose de 216 250 actions d'une valeur nominale de 15,50 euros chacune, détenues à hauteur de 100 % par Saint-Gobain Glass France.

#### b) Variation des capitaux propres

en euros

Intitulé	Ouverture	Impact changement de méthode	Report à nouveau	Dividendes	Résultat 2021	Autres	Clôture
Capital social	3 351 875						3 351 875
Prime d'émission	769 086						769 086
Ecart de réévaluation							0
Réserve légale	359 627						359 627
Réserves ordinaires							0
Report à nouveau	8 688 728		1 973 283				10 662 011
Acompte sur dividendes							0
Provision réglementées	3 128 278					121 217	3 249 495
Subvention d'investissement							0
Résultat de l'exercice	-1 973 283		-1 973 283		3 321 130		-625 435
<b>TOTAL Capitaux Propres</b>	<b>14 324 312</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 321 130</b>	<b>121 217</b>	<b>17 766 659</b>

#### c) Provisions réglementées

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Impact changement de méthode	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Provision pour investissement					0
Provision pour hausse des prix					0
Amortissements dérogatoires	3 128		369	-248	3 249
Autres provisions réglementées					0
<b>TOTAL</b>	<b>3 128</b>	<b>0</b>	<b>369</b>	<b>-248</b>	<b>3 249</b>

### 3.4. Provisions pour risques et charges et dépréciations d'actif

#### Variation des provisions pour risques et charges et pour dépréciations sur actif circulant et immobilisé

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Impact changement de méthode	Dotation	Utilisation	Reprise	31/12/2021
Provision retraite						0
Provision indemnités de fin de carrière						0
Provision autres avantages LT personnel	251		6		-19	238
Provision CATS						0
Provision litiges chantiers						0
Divers (1)	3 528		1 076		-2 812	1 791
Provisions impôts	0					0
<b>TOTAL</b>	<b>3 779</b>	<b>0</b>	<b>1 082</b>	<b>0</b>	<b>-2 831</b>	<b>2 029</b>
Provisions dépréciations sur actif circulant	4 392		1 019		-1 504	3 907
sur autres actifs immobilisés						0
<b>TOTAL</b>	<b>4 392</b>	<b>0</b>	<b>1 019</b>	<b>0</b>	<b>-1 504</b>	<b>3 907</b>

(1) La ligne divers comprend des provisions pour litiges qualité, personnel, perte de change, et UP/AP.

### 3.5. Etat des créances et dettes par échéances

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance +1 an -5 ans	Échéance +5 ans
Actif immobilisé :	0	0	0	0
. Autres immobilisations financières	0	0		
Actif circulant :	13 995	13 528	468	0
. Créances clients	10 579	10 111	468	
. Créances diverses	3 417	3 417		
Charges constatées d'avance :	286	286		
Dettes financières :	23 561	277	23 284	0
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0	
. Dettes financières diverses (2)	23 561	277	23 284	
Dettes d'exploitation et diverses (1)	16 765	16 765		
Produits constatés d'avance :	258	258		

(1) dont 9 362 K€ de charges à payer

(2) dont 23 000 K€ auprès de la Cie Saint-Gobain

### 3.6. Comptes rattachés

Les **charges constatées d'avance** s'élèvent à 286 K€ et sont principalement constituées de :

- 168 K€ d'assurances
- 118 K€ de marchandises – factures non reçues

Les **charges à payer**, qui s'élèvent au total à 9 362 K€, sont constituées principalement :

- de dettes fournisseurs d'exploitation pour 2 320 K€
- de dettes fiscales et sociales pour 5 438 K€
- de dettes fournisseurs d'immobilisations pour 867 K€
- autres dettes pour 723 K€
- Emprunts et dettes financières divers pour 14 K€

### 3.7. Transactions avec des parties liées

Aucune transaction n'a été conclue avec des parties liées qui soit significative et à des conditions anormales de marché.

## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

#### Par secteur géographique

Le chiffre d'affaires net réalisé en France représente 37.26 % du chiffre d'affaires net total (44 % en 2020), contre 62.74 % pour le chiffre d'affaires net export (56 % en 2020).

#### Par activité

Sully a atteint, en 2021, un Chiffre d'Affaires de 65 650 K€, soit une hausse de 0.94 % par rapport à l'année précédente.

### 4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges

Au cours de l'exercice, le montant global des dépenses de Recherche et des coûts de Développement s'est élevé à 4 Millions d'euros.

### 4.3. Résultat financier

(en milliers d'euros)

Ce résultat correspond aux éléments suivants :

- Dividendes	
- Quote-part de résultat GIE / SCI / SNC	
- Dotations / reprises médailles travail & Unité Performance	- 2
- Intérêts financiers nets	- 117
- Résultat de change	- 1
	-----
Résultat financier	- 120

### 4.4. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

Ce résultat correspond aux éléments suivants :

- Solde net des dotations / reprises sur amortissements dérogatoires	- 121
- Solde net des dotations / reprises sur provision pour impôts	
- Solde net des dotations / reprises sur provisions pour litiges	275
- Solde net des dotations / reprises sur autres provisions risques et charges	
- Charges et produits exceptionnels de gestion	- 109
- Plus et moins-values de cessions	- 2
	-----
Résultat exceptionnel	41

#### 4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant hors participation	2 732	38	2 770
Résultat exceptionnel à court terme	41	-11	30
Résultat exceptionnel à long terme			0
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0	0
Contribution sociale sur les bénéfices			0
Créance d'impôt à raison des pertes fiscales antérieures			0
Crédit d'impôt recherche		550	
Correction années antérieures		-29	
Impôts			0
Résultat comptable	2 773	548	3 321

#### 4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allègement de la dette future d'impôt de 300 K€, calculé au taux de 25,80 %.

La situation fiscale latente s'analyse comme suit :

en milliers d'euros et en base impot	Montants en K€
<b>BASES D'IMPOTS DUS :</b>	
. Provisions réglementées :	-3 249
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour fluctuation des cours	
- Provision pour investissements	
- Amortissements dérogatoires	-3 249
. Subventions d'investissement	
. Produits non imposables temporairement :	0
(à réintégrer l'année de leur acquisition)	
- plafonnement TP	
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>-3 249</b>
<b>BASE D'IMPOT PAYE D'AVANCE :</b>	
. Charges non déductibles temporairement :	2 088
(à déduire l'année suivante)	
- Provision pour risques et charges	
- Provision pour congés payés	2 018
- Provision pour bonus à payer	
- Contribution solidarité	70
- Participation	0
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>2 088</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>-1 161</b>
Impôt dû sur plus-values différées	
Crédit à imputer sur :	0
- Amortissements réputés différés	
- Déficit reportables	
- Moins-values au taux réduit	
<b>SITUATION FISCALE LATENTE NETTE</b>	<b>-1 161</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

## 5.1. Engagements financiers

### a) Retraite

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective. De même au cours de leur vie professionnelle, les salariés acquièrent progressivement l'ancienneté déterminant l'attribution des pensions ou rentes auxquels ils peuvent prétendre à la fin de leur période d'activité.

Le montant cumulé de ces engagements sociaux non provisionnés a été évalué au 31 décembre 2021 à 3 693 K€.

Ils recouvrent, d'une part, les indemnités de fin de carrière à hauteur de 3 652 K€ et, d'autre part, les rentes viagères à hauteur de 41 K€. Les rentes viagères concernent les retraités, les préretraités et les actifs "futurs ayant droit".

L'estimation actuarielle des prestations accordées repose sur la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.

Les calculs actuariels de ces engagements sont effectués par un cabinet spécialisé.

### b) Autres engagements financiers

Les achats de devises à terme s'élèvent à 17 067 K€ au 31 décembre 2021.

Les cautions et avals délivrés par la BNP s'élèvent 789 K€ .

## 5.2. Effectif moyen

<b>Effectif moyen</b>			
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	TOTAL
Cadres	62		62
Agents de maîtrise et Techniciens	85		85
Employés	302	67	369
<b>TOTAL</b>	<b>449</b>	<b>67</b>	<b>516</b>

### **5.3. Rémunération des organes d'Administration**

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car cette information conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### **5.4. Consolidation**

Les comptes individuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain.

### **5.5. Intégration fiscale**

Depuis le 01/01/1993, la société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale conformément à l'accord qu'elle a donné à l'option exercée par la Société Mère en application de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La convention d'intégration prévoit la neutralité fiscale pour les filiales intégrées. Dans leurs relations avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère intégrante, les filiales acquittent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

En cas de sortie du Groupe, les filiales déficitaires n'ont droit à aucune indemnisation au titre des déficits transmis à l'intégrante pendant la période d'intégration.

### **5.6. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan**

NEANT

### **5.7. Autres éléments significatifs**

NEANT

### **5.8. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

NEANT

**SAINT-GOBAIN SULLY**  
**S.A.S. au capital de 3.351.875 Euros**  
**Siège social : 16, route d'Isdes – 45600 SULLY-SUR-LOIRE**  
**R.C.S. ORLEANS 322 688 474**

<b>DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 MAI 2022</b>
--

La Société SAINT-GOBAIN GLASS France, Associé unique de SAINT-GOBAIN SULLY, Société par Actions Simplifiée, conformément à la décision du Président du 12 avril 2022 est consultée sur :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
- l'affectation du résultat,
- modifications statutaires
- démission du Commissaire aux Comptes,
- nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Le Président atteste :

- que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ont été arrêtés, par décision du Président, le 12 avril 2022,
- qu'il a adressé le 29 avril 2022 à l'Associé unique :
  - o La copie de la décision du 12 avril 2022,
  - o Le rapport de gestion de l'exercice 2021,
  - o La copie du rapport général du Commissaire aux comptes,
  - o Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,
  - o Le texte des résolutions en projet,
  - o Un exemplaire des statuts.

La Société SAINT-GOBAIN GLASS France doit se prononcer sur les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

La société SAINT-GOBAIN GLASS France, après avoir pris entière connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels font apparaître un bénéfice de 3 321 130,48 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'associé unique approuve notamment, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 de ce même code pour un montant de 35 837 euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier au Président pour l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Associé unique, après avoir constaté que le compte de résultat de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 3 321 130,48 euros, que le report à nouveau est positif de 6 715 445,55 €, et que la réserve légale est dotée, décide de l'affecter de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	3 321 130,48 €
Report à nouveau de l'exercice précédent	6 715 445,55 €
<b>Résultat distribuable</b>	<b>10 036 576,03 €</b>
Dividendes distribués (11,52 € / action x 216 250 actions)	2 491 200,00 €
<b>Solde à virer au compte de report à nouveau</b>	<b>7 545 376,03 €</b>

Un dividende de 11,52 € par action, soit un dividende total de 2 491 200,00 € sera mis en paiement le 25 mai 2022,

Le solde du report à nouveau sera donc de 7 545 376,03 €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions des trois derniers exercices ont été les suivantes :

ANNEE	NOMBRE D'ACTIONS	DIVIDENDE	AVOIR FISCAL	DIVIDENDE GLOBAL PAR ACTION	DIVIDENDES VERSES (TOTAL)
2018	216 250	18,12 €	-	18,12 €	3 917 639,00 €
2019	216 250	24,48 €	-	24,48 €	5 293 920,46 €
2020	216 250	0 €	-	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée.

## **TROISIEME RESOLUTION**

Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions légales en vigueur, l'Associé unique décide de modifier les articles suivants :

### **Le dernier alinéa de l'Article 10 – PRESIDENCE - POUVOIRS**

#### Ancien paragraphe :

10.7 Les délégués du comité d'entreprise exercent les droits qui leur sont attribués par la loi auprès du Président du comité d'entreprise. Le Président du Comité d'Entreprise exerce ses fonctions en vertu d'une délégation permanente du Président, conformément aux dispositions de l'article 10.6 qui précèdent.

#### Nouveau paragraphe :

« 10.7 Les représentants du comité social et économique exercent les droits qui leur sont attribués par la loi auprès du Président du comité social et économique. Le Président du comité social et

économique exerce ses fonctions en vertu d'une délégation permanente du Président, conformément aux dispositions de l'article 10.6 qui précèdent. »

Le reste de l'article reste inchangé

L'Article 12 – **COMMISSAIRES AUX COMPTES**, sera modifié comme il suit :

Ancien paragraphe :

Un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi.

Nouveau paragraphe :

« Un ou plusieurs Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi. »

Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 15 – **REGISTRE** est rectifié ainsi :

Ancien paragraphe :

15.1 Les décisions et conventions visées dans les présents statuts sont répertoriées chronologiquement sur un registre tenu au nom de la société, conformément aux articles 10.1 et 13.1 ci-dessus.

Nouveau paragraphe :

« 15.1 Les décisions et conventions visées dans les présents statuts sont répertoriées chronologiquement soit sur un registre tenu au nom de la société, soit par tout autre mode de conservation autorisé. Lorsque le registre des décisions et des conventions est tenu sous forme électronique, les procès-verbaux peuvent être signés au moyen d'une signature électronique simple. »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Associé Unique constate la démission du cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERES AUDIT de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de la société prenant effet à l'issue de la présente décision.

Cette résolution est adoptée.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

En conséquence de la décision précédente l'Associé Unique nomme le cabinet KPMG en qualité de nouveau Commissaire aux comptes pour la durée restant à courir du mandat du cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Commissaire aux comptes démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le cabinet KPMG est inscrit sous le numéro 775 726 417 au RCS de Nanterre, son siège social est situé Tour Egho 2 avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex.

Le mandat du cabinet KPMG Audit commencera à courir à l'issue de cette décision.

Cette résolution est adoptée.

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, afin d'effectuer toutes formalités légales qu'il appartiendra et, notamment, certifier conformes les documents de la Société.

Cette résolution est adoptée.

Le Président joint en annexe au présent procès-verbal :

- le rapport de gestion sur l'exercice 2021,
- le bilan, le compte de résultat et les annexes, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport général du Commissaire aux comptes.

**Le Président,**  
Saint-Gobain Glass France  
Dont le représentant permanent  
est Thierry FOURNIER

**L'Associé unique**  
Saint-Gobain Glass France  
Représenté par Thierry FOURNIER

*Thierry Fournier*

Thierry Fournier (May 19, 2022 16:37 GMT+2)

*Thierry Fournier*

Thierry Fournier (May 19, 2022 16:37 GMT+2)